

MAISON BIDAU

FICHE DE DEMANDE D'UTILISATION

REGLEMENT du 08/09/2021 CM en date du 08/09/2021

**EFFECTIF MAXIMAL DU PUBLIC AUTORISÉ = 50 personnes pour la salle du rez-de-chaussée
et 19 personnes pour la salle du 1^{er} étage**

Salle du rez-de-chaussée

Salle du 1^{er} étage

DEMANDEUR :

Association Juillanaise

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° tél

CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE :

- Objet :

- Matériel souhaité :

DATE D'UTILISATION SOUHAITÉE :

Obligation du demandeur :

- la cession et la sous location de la salle est strictement interdite,
- la salle et ses annexes doivent être nettoyés après utilisation ainsi que les abords extérieurs, avant la restitution des clés,
- le demandeur déclare avoir pris connaissance des règles de sécurité et du règlement d'utilisation de maison BIDAU, règlement susceptible d'être modifié par délibération du Conseil Municipal, dont un exemplaire lui a été délivré,
- le demandeur s'engage à régler tous les frais pouvant résulter des dégradations qui pourront être commises lors de l'utilisation,
- le demandeur reconnaît que sa responsabilité civile est engagée,

Fait à Juillan, le
signature du demandeur, précédé de la mention **lu et approuvé**)

RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE D'UTILISATION DE LA MAISON BIDAU

Le Maire de la commune de Juillan, Certifie,

• accorder l'utilisation de la maison BIDAU le

Salle du rez-de-chaussée

Salle du 1^{er} étage

à Madame, Monsieur,

demeurant à

représentant l'association

• observations :

Fait à Juillan le
Le Maire,

Fabrice SAYOUS.